

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de BESANCON

Commune de
VUILLAFANS

Nombre de membres

- en exercice : 14
- présents : 8
- votants : 14
- ayant donné procuration : 6
- absents excusés : 6
- absents : 0
- démission : 1

Date de convocation :
24/02/2025

Objet de la délibération :

Délibération pour accepter le
devis de l'architecte du
patrimoine Mme Gabriella
GUZMAN pour un diagnostic
du beffroi de l'église

Extrait du registre
des délibérations de la Commune

Séance du 28/02/ 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 février à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de VUILLAFANS s'est réuni au
lieu habituel de ses séances après convocation légale.

Sous la présidence de M. Claude CURIE, Maire.

Présents : Céline BOUVERET, Claude CURIE, Remi
JEANNINGROS, Jean-Benoît LAMBERT, Stéphane MEREL, Sylvie
PERRET-GENTIL, Olivier THOURIN, Bernard WOZNY.

Absents excusés : Anne-Lise BOESINGER (procuration à Céline
BOUVERET), Patrick CHANUSSOT (procuration à Bernard
WOZNY), Benjamin DOLE (procuration à Stéphane MEREL),
Marie-Thérèse CRETIN-GUTH (procuration à Sylvie PERRET-
GENTIL, Yves GAMELON (procuration à Claude CURIE), Michelle
HOUSER (procuration Remi JEANNINGROS).

Absents :

Démission : Alain KIBLER

Secrétaire de séance : Sylvie PERRET-GENTIL.

Président de séance : M. Claude CURIE.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire
un diagnostic intermédiaire du beffroi de notre église paroissiale afin
de mesurer l'évolution des dégradations de structure constatées en
2020.

Cette nouvelle prestation sur notre monument sera confiée à Mme
Gabriella GUZMAN, architecte du patrimoine qui avait réalisé le
premier diagnostic complet du bâtiment.

Le montant de ce diagnostic s'élève à : 3 660,00 euros TTC.

le conseil donne son accord par 14 voix pour, 0 contre et 0
abstention.

Fait et délibéré à Vuillafans, le 28 février 2025.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme, Claude CURIE, Maire.

